

AC2C
Société par actions simplifiée au capital de 27 000 euros
Siège social : Bat 2D, Allée Jacques Frimot
35 000 RENNES
RCS RENNES 485 112 064

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DU PRÉSIDENT DU 24 OCTOBRE 2025

*L'an deux mil vingt-cinq,
Le vendredi vingt-quatre octobre,
A onze heures,*

La société AMURE AUDIT immatriculé au R.C.S de Rennes sous le numéro 890 786 460 agissant en qualité de Président de la société AC2C sus-désignée, a pris la décision suivante relative au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

En vertu de l'article 3 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 2D, allée Jacques Frimot – 35 000 RENNES au 19 avenue Germaine Tillion – 35 136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 3 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

19 avenue Germaine Tillion
35 136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE


Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président,

AMURE AUDIT
Représenté par Jean BELANGER


Catelic conform